

N° 32/10.09

DEMANDE D'UN CREDIT DE CHF 390'000.00 POUR LE RENOUELEMENT DES INFRASTRUCTURES COMMUNALES ET LA MISE EN SEPARATIF DE LA RUE DES ALPES, SUBSIDE DE L'ETABLISSEMENT CANTONAL D'ASSURANCE INCENDIE (ECA) NON DEDUIT



Annexe : 1 plan

Infrastructures et énergies

Préavis présenté au Conseil communal en séance du 7 octobre 2009.

Première séance de commission : jeudi 29 octobre 2009, à 18 h 30, à Riind-Bosson 14, salle Léman.

TABLE DES MATIERES

1	PREAMBULE.....	3
2	EAUX CLAIRES PARASITES	3
3	ASPECT TECHNIQUE	4
4	ASPECT FINANCIER.....	5
5	CHARGES FINANCIERES D'EXPLOITATION	6
6	CONCLUSION.....	6

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 PREAMBULE

Le présent préavis concerne la troisième des quatre étapes de mise en séparatif des réseaux secondaires des rues perpendiculaires au quai Lochmann, à savoir la rue des Alpes. Les travaux débiteront en février 2010.

Le contrôle par télévision du collecteur d'assainissement de type unitaire, réalisé en 2007, fait apparaître un collecteur en PVC en bon état. Cette canalisation sera donc conservée. Les chambres de contrôles seront renforcées et étanchées afin de garantir leur longévité.

A ces travaux sur les réseaux d'assainissement s'ajoutent ceux liés à l'entretien des autres infrastructures communales (gaz naturel, eau potable, éclairage public et eau d'arrosage).

En effet, les conduites d'eau potable et de gaz naturel, en acier de 2 pouces, sont non seulement âgées (antérieures à 1970) mais également sous-dimensionnées. La pose de nouvelles conduites permettra de respecter les exigences requises par l'ECA en matière de défense incendie et d'améliorer la sécurité d'alimentation du gaz naturel.

L'alimentation de l'éclairage public (EP) de la rue des Alpes est située sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Le luminaire en applique contre une façade ne sera pas changé, seul le câblage souterrain ne répondant plus aux prescriptions sera remplacé. De plus, un tube en attente pour la fibre optique sera mis en place.

Pour l'arrosage, l'utilisation de l'eau du lac en lieu et place de l'eau du réseau d'eau potable s'intègre dans la politique globale de la Ville afin de préserver les ressources naturelles dans une approche du développement durable. Une nouvelle conduite permettra d'arroser les bacs à fleurs situés le long du quai Lochmann.

Le revêtement en pavage en pierres naturelles, posé sur un lit de sable il y a plus de 30 ans, sera refait pour conserver à la rue son caractère unique.

2 EAUX CLAIRES PARASITES

La présence d'eaux claires parasites dans les réseaux d'assainissement pose de nombreux problèmes. En effet, ces eaux diminuent l'efficacité de la station d'épuration des eaux usées de la région morgienne (STEP) et accroissent ainsi les charges polluantes rejetées, tout en augmentant les coûts d'exploitation.

On considère comme eaux claires parasites, l'ensemble des eaux non polluées parvenant de manière contrôlée ou non dans le réseau d'eaux usées.

La loi fédérale sur la protection des eaux du 24 janvier 1991 (LEaux) stipule à propos des eaux claires parasites que "les eaux non polluées dont l'écoulement est constant ne doivent pas être amenées, directement ou indirectement, à une station centrale d'épuration. L'autorité cantonale peut autoriser des exceptions..." (LEaux, art. 12, al. 3), et plus loin dans les dispositions transitoires "les cantons veillent à ce que, dans un délai de quinze ans au plus à compter de l'entrée en vigueur de la présente loi, les eaux non polluées à écoulement permanent qui diminuent l'efficacité d'une station d'épuration n'y soient plus amenées" (LEaux, art. 76).

Pour le bassin versant concerné, les eaux claires parasites proviennent essentiellement des infiltrations d'eau du lac dans les canalisations qui ne sont pas étanches, de l'eau des fontaines de la Grand-Rue et de la rue Louis-de-Savoie, et des eaux pluviales encore raccordées sur le collecteur unitaire.

Pour pallier ces défauts, conformément au Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) de la commune, les interventions ont été planifiées sur trois niveaux, à savoir :

1. Etanchement du collecteur d'eaux usées principal du quai Lochmann.
2. Mise en système séparatif des réseaux secondaires d'eaux mélangées des rues du Bluard, des Tanneurs, du Casino et des Alpes, ceci en quatre étapes.
3. Mise en système séparatif des branchements des propriétés privées.

L'étanchement du collecteur d'eaux usées principal du quai Lochmann a été réalisé par les techniques du chemisage et du tubage dans le cadre des programmes d'entretien annuel.

La mise en séparatif des réseaux secondaires des quatre rues a été planifiée pour les années 2008 à 2011, à raison d'une rue par année. Les interventions à la rue du Bluard et à la rue des Tanneurs ont été réalisées en 2008 et en 2009.

La mise en système séparatif et l'étanchement des branchements des propriétés privées sont coordonnés par secteur, avec la mise en séparatif des réseaux secondaires.

Pour des raisons techniques évidentes, ces travaux doivent impérativement débuter en février de chaque année, début de la période des basses eaux du lac et, par-là, des basses eaux de la nappe phréatique adjacente.

3 ASPECT TECHNIQUE

Le collecteur d'eaux mélangées sera conservé et voué à reprendre les eaux usées. En effet, son bon état général nous permet de continuer son exploitation et ainsi de limiter les coûts des travaux. Par contre, un nombre élevé de chambres de contrôle se trouvant sur les raccordements privés seront supprimées afin de minimiser les problèmes d'exploitation, d'entretien, de coût de réhabilitation et d'intervention.

Le collecteur d'eaux claires sera construit avec un tuyau PVC Ø 500 mm enrobé de béton depuis la rue Louis-de-Savoie jusqu'au lac. Cette conduite est dédiée à l'évacuation des eaux pluviales des grilles de routes et des raccordements privés (descentes de toiture). Les grilles de routes du quai Lochmann seront également raccordées à cette canalisation.

La partie visible du collecteur débouchant au lac sera recouverte par les enrochements existants.

Le collecteur d'eaux usées existant est composé d'un tuyau PVC Ø 450 mm. Il est raccordé sur le collecteur ERM Ø 500 mm situé à la rue Louis-de-Savoie. Sa fonction est de récolter toutes les eaux usées des raccordements privés.

Pour l'eau potable, la pose d'un nouveau tuyau en polyéthylène, PE, Ø 160 mm, est prévue et les trois branchements alimentés par l'actuelle conduite seront raccordés avec de nouvelles vannes de prise. La borne hydrante N° 5 sera remplacée.

En ce qui concerne le gaz naturel, la pose d'un nouveau tuyau en polyéthylène, PE, Ø 110 mm, est prévue et les quatre branchements alimentés par l'actuelle conduite seront raccordés avec de nouvelles vannes de prise.

En ce qui concerne l'eau d'arrosage sur le quai Lochmann, environ 20 m de tuyau PE, Ø 40 mm seront posés, entre la conduite d'alimentation située dans le quai et les massifs. Environ 70 m de tuyau PE Ø 140 mm seront posés pour permettre l'amenée de l'eau d'arrosage au centre ville.

L'alimentation électrique de l'éclairage public sera assurée depuis le coffret existant du quai Lochmann. Le réseau sera ainsi bouclé avec celui du centre ville. Le câblage souterrain sera remplacé et renforcé pour répondre aux prescriptions en vigueur.

Les pavés seront déposés lors de la creuse des fouilles. Ils seront ensuite reposés sur un lit de mortier et jointoyés également au mortier, ceci pour assurer une stabilité et faciliter les interventions de balayage et nettoyage réalisées par la Voirie communale.

4 ASPECT FINANCIER

Devis estimatif des travaux	Ouvrage global	
	Montant	Total TTC
Collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées		283'000.00
- Génie civil	280'000.00	
- Curage et contrôle par télévision	3'000.00	
Electricité (éclairage public)		17'000.00
- Génie civil	15'000.00	
- Appareillage	2'000.00	
Eau potable		34'000.00
- Génie civil	17'000.00	
- Appareillage	17'000.00	
Gaz naturel		14'000.00
- Génie civil	6'000.00	
- Appareillage	8'000.00	
Eau d'arrosage		12'000.00
- Génie civil	7'000.00	
- Appareillage	5'000.00	
Signalisation		4'000.00
- Signalisation verticale et marquage	4'000.00	
Frais divers		9'000.00
Assurances, expertises, analyses des - matériaux, publications,	9'000.00	
Imprévus		17'000.00
- Imprévus environ 5%	17'000.00	
Total, TVA 7.6% comprise		390'000.00

Prestations fournies par les services communaux

- Services industriels:	Gaz	CHF 10'000.00	
	Eau potable	CHF 5'000.00	
	Arrosage	<u>CHF 3'000.00</u>	
			CHF 18'000.00
- Service technique:	Etude, projet, direction des travaux	<u>CHF 62'000.00</u>	
			<u>CHF 80'000.00</u>

Le subside ECA est estimé à CHF 6'500.00.

Un montant de CHF 460'000.00 figure au plan des investissements.

Les travaux seront exécutés dès février 2010.

5 CHARGES FINANCIERES D'EXPLOITATION

L'amortissement des dépenses sera supporté par les avoirs disponibles ou, le cas échéant, par les comptes de crédit au taux d'intérêt en usage.

Cette dépense n'engendrera pas de frais d'exploitation supplémentaires.

En revanche, il en résultera une légère diminution des charges facturées par l'ERM.

6 CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 390'000.00 pour le renouvellement des infrastructures communales et la mise en séparatif de la rue des Alpes;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 20 ans, à raison de CHF 19'500.00 par année, à porter en compte dès le budget 2010.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 14 septembre 2009.

la syndique

le secrétaire

N. Gorrite

G. Stella